



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2017

**PRESENTS** : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, GAY Patrick, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, LADRAT Bernard, ROBIN Chantal, GAUTHIER Philippe, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole.

**ABSENTS EXCUSES** : ASTIER Annie, DUSSOUBS Jean-luc, ESNARD Sandra.  
Madame ASTIER Annie donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard  
Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Monsieur RATINAUD Guy  
Madame ESNARD Sandra donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

**Secrétaire de séance : Madame Hélène DEMAY**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été rattachée au dernier conseil Municipal. Celle-ci concerne une décision modificative afin de pourvoir mandaté la dernière écriture sur 2016.

### **1 – DELIBERATIONS**

## **01 – Validation du devis des modifications du Plan Local d’Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les cinq délibérations adoptées lors de la séance du 22 novembre 2016 concernant la modification du Plan Local d’Urbanisme et présente le devis du cabinet d’étude B.E. HG Territoires pour réaliser ce projet. Le coût s’élève à 4 075.00 € ht. Monsieur le Maire précise que le cabinet qui était à l’origine de la précédente modification n’était pas en mesure de répondre favorablement dans un délai inférieur à 6 mois.

**Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :**

- **d’accepter** le devis du cabinet d’étude B.E. HG Territoires pour les modifications du Plan Local d’Urbanisme
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au démarrage de ce projet

## **02 – Validation de l’avenant n°1 concernant les travaux de collecte des eaux usées du Village du « Masseix »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir dans la réalisation des travaux de collecte des eaux usées du village du Masseix. En effet, la collecte des eaux ne peut être exécutée comme prévu. Le regard situé à côté du poste de relevage étant trop profond, il faut procéder à une extension du réseau pour capter les eaux usées en amont.

Ce surcoût s’élève à 8 950.82 € ht

**Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :**

- **d’accepter** le devis de l’entreprise Paillot pour un montant de 8 950.82 € ht
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

## **03 – Validation du devis d’étanchéité « Maison des Chapelles »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes d’humidité rencontrés au niveau des appartements de la maison des « Chapelles » malgré les travaux de drainage réalisés sur le pourtour de la maison.

Deux sociétés ont répondu à notre demande de traitement d’humidité des murs :

- Sarl 111 Etanchéité : 10 400.00 € ht
- Mur Protect : 16 230.40 € ht

Les travaux consistent à la mise en place d’une barrière de capillarité par injection basse pression jusqu’à saturation du fluide au pied du mur avec percement tous les 10 cm.

**Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :**

- **d’accepter** le devis de la Sarl 111 Etanchéité pour un montant de 10 400.00 € ht
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

#### **04 – Demande de subventions « Crédit électrification rurale » : pour l'enfouissement des réseaux des rues René Lathière et Pierre Chambord »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents travaux projetés pour l'enfouissement des réseaux (cf délibération 2015-033)- 1<sup>ère</sup> tranche : RD 40 route de Saint-Laurent sur Gorre, VC 210 jusqu'au « Frais » rues Jean Fredon, du Puy Chevalier et René Lathière- 2<sup>ème</sup> tranche : rue Pierre Chambord jusqu'à 6 route de Beauséjour, rue Jules Ferry, Résidence des Tilleuls. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions dans le cadre des « crédits d'électrification rurales » peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental.

Le coût estimatif des travaux restant à charge pour la commune s'élève à :

- 1<sup>ère</sup> tranche : 29 400.00 € ttc
- 2<sup>ème</sup> tranche : 62 400.00 € ttc

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter** les aides financières du Conseil Départemental dans le cadre des Crédits d'électrification rurale
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

#### **05 – Abandon manifeste rue Louis Pasteur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'encontre de l'immeuble bâti, sis rue Louis Pasteur, n°8, et cadastré sous le n°317 de la section AB ;

Qu'il résulte des procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 22 juin 2016 et 30 janvier 2017, que cet immeuble se trouve actuellement en état d'abandon manifeste ;

Que son propriétaire n'a exécuté aucun des travaux indispensables pour sa remise en état dans les six mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 30 janvier 2017, date du procès-verbal définitif ;

Que cet immeuble, après son acquisition par la commune dans son état actuel pourrait être affecté aux besoins suivants :

« Suite aux travaux importants de réhabilitation et d'embellissement de la rue Louis Pasteur (assainissement, chaussée, trottoirs..) cet immeuble en état d'abandon manifeste serait démoli, il serait procédé de toute urgence à la consolidation du mur mitoyen et à ce même emplacement il serait réalisé deux places de stationnement nécessaires pour les riverains et les accès aux commerces.»

Monsieur le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à en délibérer :

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **Décide** qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont il s'agit en état d'abandon manifeste ; que l'emplacement de ce bien abandonné pourra être utilisé pour la réalisation de deux places de stationnement
- **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de l'expropriation

## **06 – Biens sans maître sur la commune**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilités locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L1123-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code Civil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2016 constatant la situation des biens présumés sans maître ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs ;

Considérant que les biens sis B1102, C192, D649, D706 n'ont pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'ils ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation dudit bien ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité**

- **1** – l'incorporation des biens sis B1102, C192, D649, D706 présumés sans maître dans le domaine communal
- **2** – la présente délibération sera publiée et affichée en mairie et sur les terrains en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile. Elle sera en outre notifiée au représentant de l'Etat dans le département. De plus, il sera procédé, s'il y a lieu, à une notification aux derniers domiciles et résidences connus du propriétaire
- **3** – la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification
- **4** – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

## **07 – Vote des subventions aux associations pour 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances a examiné les demandes de subventions des associations pour 2017 et propose de verser les subventions selon le tableau ci-joint dessous.

€

ANACR	50
Amicale cheval Bandiat Tardoire	200
Amicale Judo	200
Cyclo club	200
Comité des fêtes remboursement droits de place	18 000
Comité des fêtes	27 000
FCCO	350
FNACA	50
FNATH	80
Rires et loisirs	450
Fayolettes	160
GVA	50
GVA Féminin	50
Amis de la Gaieté	150
Amicale cycliste Chalus	100
Pompiers de St-Mathieu	50
Pompiers de St-Laurent	50
ACCA	250
AAPPMA Tardoire	130
TTO	550
Tennis	50
Prévention routière	80
Coop.scolaire	300
Coop.scolaire subv exception.calculette	200
Coop.scolaire exception.voyage	4 000
Ste colombophile	50
Fondation du patrimoine	100
Conciliateurs de justice	50
Associations parents élèves	200
Oradour en fleurs	300
Pouce travail	50
Jeanne d'Arc	100
Rando piston	80
Fan club Théo	150
Ecole de musique associative du Pays Des Feuillardiers	300
TOTAL	54 130

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents**

- **Décide** l'attribution pour 2017 des subventions aux associations selon les montants du tableau ci-dessus

## **2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis à Ecofioul pour l'achat de GNR à 0.658 € ht et de fioul à 0.57 €
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 524.60 € ht à Aprobois (aetlier protégé) pour l'achat de sacs poubelles
- ✚ La validation d'un devis de 154.46 € ttc à 10 dgts pour l'achat de fournitures pour les activités de la garderie
- ✚ La validation d'un devis de 74.62 € ttc à Destiréo La Poste pour l'affranchissement des envois invitations et voeux

## **3 – QUESTIONS DIVERSES**

- 1- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les courriers de la Préfecture afin d'identifier les difficultés de couverture mobile dite « zone blanche » (aucune couverture de réseau sur le secteur et cela quel que soit l'opérateur). Après étude du Conseil Municipal, une seule zone a été identifiée : le Moulin de la Moulinasse. L'information sera transmise aux services de l'Etat
- 2- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental organisera dans le cadre de la Culture au Grand Jour un spectacle gratuit « dins lo temps, quo era pas aitu » proposé par l'escola dau Mont Gargan le samedi 15 avril 2017 à l'Espace Robert Morange
- 3- Je lis – j'élis – se déroulera dans la salle du Conseil Municipal le 18/05/2017
- 4- Suite au Conseil Communautaire du 19 janvier dernier, 17 commissions ont été créées, un élu par commune peut être désigné pour siéger au sein de ces commissions, après avis de l'Assemblée il a été décidé :

<b>Commissions</b>	<b>Elus</b>	<b>Président de la Commission</b>
FINANCES	Guy RATINAUD	Christophe GEROUARD
ECONOMIE	Guy RATINAUD	Christophe GEROUARD
CIAS	Carole BETOULLE	Christophe GEROUARD
ENFANCE-JEUNESSE	Magdaleina FREDON	Dominique GERMOND
SPORT	Frédéric ANTOINE	Dominique GERMOND
ORDURES MENAGERES	Magdaleina FREDON	Pascal RAFFIER
ENVIRONNEMENT	Richard SIMONNEAU	Pascal RAFFIER
ASSAINISSEMENT-EAU	Michel DAUGE	Pascal RAFFIER
URBANISME	Richard SIMONNEAU	Luc GABETTE
HABITAT-TRANSITION ENERGETIQUE	Hélène DEMAY	Luc GABETTE
VOIRIE-BATIMENTS- ESPACES VERTS	Guy RATINAUD	Raoul RECHIGNAC
TRAVAUX		Raoul RECHIGNAC
TOURISME	Hélène DEMAY	Maryse THOMAS
LECTURE PUBLIQUE- CULTURE	Chantal ROBIN	Maryse THOMAS
VIE ASSOCIATIVE - JUMELAGE	Frédéric ANTOINE	Maryse THOMAS
COMMUNICATION	Richard SIMONNEAU	Joël VILLARD
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Christophe GEROUARD	Joël VILLARD

5- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Commune Ouest Limousin concernant la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) afin de savoir si la commune décide de maintenir les personnes en place. Après avis de l'assemblée, il est conservé les mêmes personnes à savoir :  
Titulaire : Monsieur Jacky DEFAYE  
Suppléants : Monsieur Antoine CODET-BOISSE  
Madame Annie BESSE

6- Monsieur le Maire souhaite que les membres de la commission « cimetière » se réunissent première quinzaine de février avec les employés municipaux en charge de la gestion des cimetières pour la mise à jour des plans et de la numérisation. Cette opération devra être achevée au plus tard fin mai.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50**